

MAIRIE DE NEUFVY SUR ARONDE (Oise)

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le jeudi vingt-sept mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de la commune de Neufvy sur Aronde, sous la présidence de Monsieur Marc D'ARRENTIERES, Maire.

Etaient présents :

M. D'ARRENTIERES Marc
Mme GUIGAND Anne-Claire
M. GALLEMAN Francis,
Mme PARIZE Valérie,
M. BUFFENOIR Pascal,
Mme ENCONTRE Marie-Claude,
Mme PUYPE Brigitte,
M. DUFOUR Bruno,
M. LAFORGE Jean-Pierre
M. POSSIEN Christophe.

Était absent : M. LEDOUX Olivier,

M. DUFOUR Bruno a été élu secrétaire.

1. Adoption de compte-rendu du 13 avril 2021

Après lecture du compte-rendu du 13 avril 2021 par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu.

2. Renouvellement contrat sauvegarde externalisée auprès de l'ADICO

Monsieur le Maire informe aux membres du Conseil Municipal présent que notre contrat d'abonnement de sauvegarde externalisée arrive à échéance en juin 2021, car cette prestation étant souscrites sur une période précise, il est nécessaire de le renouveler à chaque fin de période.

Afin de continuer à bénéficier de ce service, il conviendrait de renouveler notre contrat de sauvegarde externalisée.

Monsieur le Maire présente le devis de l'ADICO d'un montant de 156€ HT, soit 187,20€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir la proposition faite par l'ADICO et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents constitutifs à ce dossier.

3. Décision modificative au Budget Communal 2021

Afin de régulariser des anomalies suite à la prise en charge du budget communal par la trésorerie de Compiègne Municipale.

Monsieur Stéphane BESILLAT, Conseiller aux Décideurs Locaux, propose de faire une décision modificative afin de corriger les anomalies constatées lors de la prise en charge du Budget Principal de la Commune par la trésorerie de Compiègne.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité les décisions modificatives du Budget Communal suivantes :

Fonctionnement

Recettes		Dépenses	
Chapitre – article	Montant	Chapitre – article	Montant
R/002	-3 105.28 €	022-DI	-14 650.28 €
73-7381-62	-1 945.00 €		
74-74832-64	-5 500.00 €		
74-7411-67	-4 500.00 €	042-681	-400.00 €
Total	-15 050.28 €	Total	-15 050.28 €

Investissement

Recettes		Dépenses	
Chapitre – article	Montant	Chapitre – article	Montant
10-1068	-3 105.28 €	020-DI	-15 630.70 €
041-21	-138 130.84 €	23-231	-138 130.84 €
13-1341-60	-11 645.10 €	13-1331-40	-11 645.10 €
R/001	3 105.28 €	D/001	-17 369.30 €
		21-2183	33 000.00 €
1341-041	11 645.10 €	1331-041	11 645.10 €
Total	-138 130.84 €	Total	-138 130.84 €

4. Participation mutuelle

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présent de modifier la délibération du 09 décembre 2013 concernant la participation mutuelle prise à hauteur de 30 euros mensuels pour la mutuelle de Monsieur Philippe DESJARDINS.

Monsieur le Maire souhaite que cette participation soit ouverte à tous les agents fonctionnaires de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Article 1 : Dans le but d'intérêt social, que la collectivité prendra en charge pour les agents fonctionnaires de la collectivité et leurs ayants droits une somme forfaitaire d'un montant de 30 € mensuelles.

Article 2 : Cette présente délibération sera effective à compter du 1^{er} avril 2021.

Article 3 : Le montant de cette participation sera inscrit à l'article 6455 du budget, et sera versé directement aux agents sur le bulletin de paie.

5. Organisation des prochaines élections Départementales et régionales 2021

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présent de prendre leur tour de gardes pour les prochaines élections Départementales et Régionales qui se dérouleront les dimanche 20 et 27 juin 2021.

6. Questions divers

Le Conseil Municipal propose de mettre en place deux projets pour la période estivale car il n'y a rien eu d'organiser suite au COVID 19

- Projet pour la période estivale

- ✓ Festivités du 14 juillet

Le 13 juillet au soir, la municipalité offrira aux habitants de la commune une PIZZA PARTY

- ✓ Cinéma en plein air

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de convenir d'une date pour la projection d'un film en plein air

- Soit le 24 juillet 2021 ou le 31 juillet 2021
- Soit le 7 août 2021 ou le 14 août 2021

Monsieur Jean-Pierre LAFORGE s'est proposé à se renseigner auprès du CINE RURAL

- Le coût forfaitaire d'un montant de 5€ l'entrée est maintenue
- avoir le nombre de jauge
- garder le sens de circulation
- les transats sont toujours mis à disposition

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.